



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le trente et un mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – DERVOUÏ Dominique - BORDENAVE Stéphanie – DION Michel – ORVOEN Véronique - HEMON Franck – DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie - BENARD Yolande - LE GUILLOU Marthe - LE THOER André – LANCIEN Peggy.

formant la majorité des membres en exercice.

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE
QUIMPER

MAIRIE
DE
TREGUNC

Objet

**RENOUVELLEMENT
DE LA CONVENTION
AVEC L'ASSOCIATION
LES PETITS MOUSSAILLONS**

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Elisabeth BOITTIN-BARDOT à Régine SCAER JANNEZ
- Rachel FLOCH ROUDAUT à Olivier BELLEC
- Hervé GENTIN à Yolande BENARD
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 24 mai 2013

Madame Valérie VOISIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Madame LE GAC, Adjointe au Maire, rappelle que lors de la séance du 25 juin 2010 et qu'afin de sécuriser les relations partenariales et ancrer la relation dans le temps, le Conseil Municipal avait conclu une convention de partenariat de 3 ans avec l'association « Les Petits Moussailons » pour les exercices 2010 à 2012 et avait décidé d'indexer le montant de la subvention sur l'indice des prix à la consommation (base 100).

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette convention pour une durée de trois ans.

Le montant de la participation financière au titre de l'année 2013 s'élève à 47 355,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant joint à la présente délibération et autorise le Maire à le signer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 3 juin 2013

LE MAIRE

Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20130604-DE1331051-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2013

Publication : 05/06/2013